RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Le comité vins IGP de l'INAO se prononce pour la possibilité de désalcooliser des vins IGP sous conditions [CP]

La réglementation européenne permet depuis décembre 2021 de désalcooliser des vins sous signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) jusqu'à 0,5 degrés.

Depuis plusieurs mois, le comité vins IGP de l'INAO s'interroge sur la possibilité d'ouvrir cette disposition aux vins IGP français. Les aspects organoleptiques, lien à l'origine, technologiques, réglementaires et économiques ont notamment été pris en compte dans cette réflexion.

À l'issue de ces travaux, le comité du 4 avril 2024 a pris une orientation claire :

1. Les vins IGP peuvent être désalcoolisés **jusqu'à 6 degrés, sous réserve** :
1. Que cette possibilité soit inscrite dans le **cahier des charges**, suite à une instruction conduite par le comité national, sur la base d'une demande de l'ODG,
2. Que tous les vins soient contrôlés d'un point de vue organoleptique **avant et après désalcoolisation**.
2. **En dessous de 6 degrés**, les ODG pourront conduire une **expérimentation** ou mobiliser le **dispositif d'évaluation des innovations (DEI)**.
1. Cela n'est ouvert néanmoins que pour les ODG qui auront prévu dans leur cahier des charges

de pouvoir produire des vins désalcoolisés jusqu’à 6 degrés,
2. Ces expérimentations, sur la base d’une demande de l’ODG, seront suivies par la Commission scientifique et technique de l’INAO.

Source URL: *https://inao.gouv.fr/cp-vins-igp-desalcoolisation*

List of links present in page

1. https://inao.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/CP_IGPvin_Desalcolisation_240404.pdf